Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL44-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date 17 septembre 2026, s'est réuni le 24 septembre 2026, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
ARZON	: Olivier DENFER
BADEN	: Christophe BEDARD - Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Philippe SIMON - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN (départ 19h20)
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT - Clara BOSZNAY
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
LOCMARIA-GD CHAMP	: Lionel ULVOA
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN - Maryse BURBAN
SENE	: Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Isabelle MARROI
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Virginie TALMON - Fabien LE GUERNEVÉ - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI -BENABDALLAH - Roland LUC- Isabelle GOURTAY - Fabrice AMEDEO - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Léa BARREAUD - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Philippe GAIN a donné pouvoir à Sandrine CADORET
SURZUR	: Eric MAHE a donné pouvoir à Michèle LE CLERC
THEIX-NOYALO	: Siegried MENAHEZE a donné pouvoir à Vincent CHARLIN
THEIX-NOYALO	: Michel BERTHE a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Julien BONAMY a donné pouvoir à Roland LUC
VANNES	: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE (jusqu'à son arrivée)

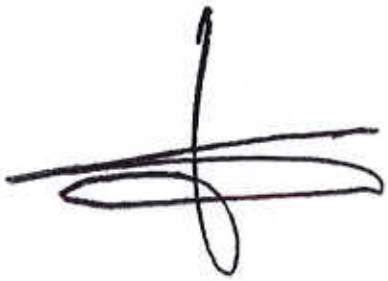
Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL44-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Christine ROYER
SAINT-AVE : Tugdual GOALLO

Le Président,

David ROBO



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL44-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

TOURISME

DESTINATION BRETAGNE SUD GOLFE DU MORBIHAN
CONVENTION DE PARTENARIAT 2026

Monsieur Clément LE FRANC présente le rapport suivant :

La Destination touristique Bretagne Sud - Golfe du Morbihan regroupe 7 EPCI : Arc Sud Bretagne, Auray Quiberon Terre Atlantique, Belle-Île-en-Mer communauté, Blavet Bellevue Océan communauté, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, Lorient Agglomération et Questembert communauté.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est structure facilitatrice, avec Auray Quiberon Terre Atlantique, pour coordonner les projets selon le plan d'actions commun 2023-2026.

Les missions sont réparties entre les deux structures facilitatrices selon les dispositions indiquées dans la Convention de partenariat. Les restes à charge des actions sont portés par l'ensemble des 7 EPCI, co-signataires de la Convention au prorata du nombre d'habitants, avec un reversement aux deux structures facilitatrices.

Le comité de pilotage de la Destination du 26 novembre 2025 a validé les actions portées par l'Agglomération pour l'année 2026 :

- L'appui à la coordination de la Destination, conjointement avec Auray-Quiberon-Terre Atlantique : préparation des instances (COTECH, COPIL), animation du réseau de partenaires et des temps de rencontres (séminaires, éductour), la gestion administrative, la participation aux rencontres régionales ;

- La poursuite du développement et l'animation de l'outil de gestion numérique des axes cyclables d'intérêt régional (V45, V42, V3, V8), à l'échelle de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan ;

- Le suivi de l'étude pour le déploiement des aires de service le long des itinéraires d'intérêt régional de la Destination et appui aux maîtres d'ouvrage pour les demandes de subventions ;

- La finalisation de l'étude de signalisation et la fourniture et pose de la signalétique de la véloroute V45 sur Lorient agglomération, Bellevue Blavet Océan et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Pour mener à bien ces missions, le comité de pilotage de la Destination a validé les moyens d'ingénierie et la répartition financière entre les EPCI nécessaires à leur réalisation.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la population du 17 septembre 2026,

Il vous est proposé :

- *d'approuver la présente délibération ;*

- *d'approuver les actions 2026 portées par l'agglomération dans le cadre de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la participation des 6 autres EPCI de la Destination pour les actions et la mission d'ingénierie portées par l'agglomération ;*

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL44-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région et de tout autre financeur potentiel, et à signer tout document relatif à ces demandes de subvention dont les conventions qui en découleraient ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à verser la participation de l'agglomération à Auray-Quiberon-Terre Atlantique pour les actions portées par cet EPCI ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre les EPCI de la Destination touristique jointe en annexe ;*

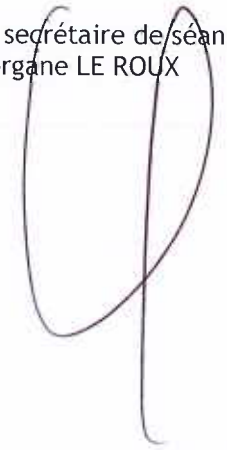
- *d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX





Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL44-DE

DESTINATION BRETAGNE SUD GOLFE DU MORBIHAN

Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan

Convention de partenariat entre les EPCI partenaires pour la mise en œuvre de la stratégie intégrée de développement touristique – Année 2026

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION,

Représentée par Monsieur ROBO David, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 16 avril 2026,

Ci-après dénommée ***« GMVa »*** d'autre part

Et

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE,

Représentée par Monsieur LE RAY Philippe, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 10 avril 2026,

Ci-après dénommée ***« AQTA »*** d'autre part

Et

ARC SUD BRETAGNE,

Représentée par Monsieur LE BORGNE Bruno, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 7 avril 2026,

Ci-après dénommée ***« ARC SUD »*** d'autre part

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL44-DE

Et

QUESTEMBERT COMMUNAUTE,

Représentée par Monsieur LE PENHUIZIC Patrice, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026,

Ci-après dénommée ***« CC QUESTEMBERT »*** d'autre part

Et

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE ILE EN MER,

Représentée par Monsieur GROLLEMUND Thibault, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 27 avril 2026,

Ci-après dénommée ***« CCBI »*** d'autre part

Et

LORIENT AGGLOMERATION,

Représentée par Monsieur LOHER Fabrice, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 8 avril 2026,

Ci-après dénommée ***« LA »*** d'autre part

Et

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

Représentée par Madame LE CHAT Sophie agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 10 avril 2026,

Ci-après dénommée ***« BBO »*** d'autre part

il a été convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL44-DE

DESTINATION BRETAGNE SUD
GOLFE DU MORBIHAN

Préambule :

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) de la Région Bretagne a été adopté pour 5 années en octobre 2020 par l'Assemblée régionale. Il se décline en un positionnement fort, « Identité et transitions », qui traduit une ambition : capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.

La politique touristique vise, à travers une approche territoriale, à faire converger les initiatives publiques, privées et associatives, pour générer de la valeur (économique, sociale, environnementale, d'image, etc.). Ce Schéma définit un modèle organisationnel comme moteur d'innovation et de performance et appelle à l'engagement, à la coordination et à la convergence de tous les acteurs touristiques afin d'en optimiser l'efficience.

Au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, les 10 Destinations touristiques de Bretagne sont affirmées comme les territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne. Elles correspondent aux bassins de fréquentation et de consommation touristique et s'affranchissent des limites administratives pour replacer le visiteur au cœur du processus de développement.

A cette échelle et selon une approche partenariale publique-privée, chaque territoire de destination porte une stratégie intégrée de développement et de diversification touristiques. L'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme vecteurs de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable et permettent de singulariser 10 univers touristiques en Bretagne.

Élaborée par l'ensemble des EPCI de chaque territoire de Destination, la stratégie intégrée fixe un cap et des ambitions partagées entre tous les acteurs. Collectivités et structures privées et associatives coopèrent désormais à l'échelle de ces territoires au travers de projets structurants.

Les intercommunalités Auray Quiberon Terre Atlantique, Belle-Île-en-Mer, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, Lorient Agglomération, Blavet Bellevue Océan Communauté, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté forment la Destination « Bretagne Sud – Golfe du Morbihan » pour porter des projets partagés et mutualisés sur les thématiques touristiques.

Ainsi un contrat de développement touristique entre les EPCI et la Région Bretagne a été adopté en 2023 pour une période de 3 ans autour de 2 axes prioritaires :

- Des mobilités au service de l'équilibre territorial, de l'environnement et des découvertes
- Préserver et valoriser nos savoir-faire, nos patrimoines, et nos activités de loisirs

Ce dernier a été prolongé d'une année, jusqu'au 31 décembre 2026, afin de permettre la finalisation du plan d'actions de la Destination Touristique, initialement prévu pour la période 2023-2025, ainsi que la réalisation de son bilan.

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et Auray Quiberon Terre Atlantique sont les deux structures coordinatrices de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan. Interlocutrices

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL44-DE

privilégiées de la Région Bretagne, elles assurent la coordination, la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel et l'animation des réflexions à l'échelle de la Destination BSGM.

Il convient de mettre en œuvre chaque année les actions validées par le Comité de pilotage, instance de pilotage politique de la stratégie intégrée et des projets partagés, composée des élus.e.s de l'ensemble des EPCI de la Destination.

Les actions validées pour l'année 2026 dont Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa) a été désignée maître d'ouvrage sont les suivantes :

- L'appui à la coordination de la Destination (conjointement avec AQTA) : préparation des instances (COTECH, COPIL), animation du réseau de partenaires et des temps de rencontres (séminaires, éductour), la gestion administrative, la participation aux rencontres régionales… ;
- La poursuite du développement et l'animation de l'outil de gestion numérique des axes cyclables d'intérêt régional (V45, V42, V3, V8), à l'échelle de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan ;
- Le suivi de l'étude pour le déploiement des aires de service le long des itinéraires d'intérêt régional de la Destination et appui aux maîtres d'ouvrage pour les demandes de subventions ;
- La finalisation de l'étude de signalisation et la fourniture et pose de la signalétique de la véloroute V45 sur Lorient agglomération, Bellevue Blavet Océan et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;
- L'accompagnement de la mise à jour de la V45 sur le site national France vélo tourisme.

Les actions validées pour l'année 2026 dont Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) a été désignée maître d'ouvrage sont les suivantes :

- L'appui à la coordination de la Destination (conjointement avec GMVa) : Préparation des instances (COTECH, COPIL), animation du réseau de partenaires et des temps de rencontres (séminaires, éductour), la gestion administrative, la participation aux rencontres régionales…,
- Le suivi de la deuxième vague de l'appel à projets « Agritourisme : Développer des expériences touristiques à la ferme » : Suivi de la prestation de la Chambre d'Agriculture, accompagnement des professionnels dans la constitution et le dépôt de leur dossier de subvention ;
- Le suivi de l'appel à projets « Activités de pleine nature : pour une transition écologique et inclusive » : Accompagnement des professionnels dans la constitution du dossier de subvention, sélection des dossiers ;
- Le lancement et le suivi de l'appel à projets « Soutien des hébergements du Tourisme Social et Solidaire » : Création d'un partenariat avec l'UNAT, rédaction de l'appel à projets, accompagnement des professionnels à la constitution du dossier de subvention, audition, sélection des dossiers ;
- Réalisation d'un diagnostic des éco-compteurs sur la Destination et suivi des implantations de nouveaux compteurs par les EPCI ;
- La gestion de la communication BtoB de la Destination : Page Linkedin, site web.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL44-DE

DESTINATION BRETAGNE SUD
GOLFE DU MORBIHAN

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2026 de la stratégie touristique intégrée pour la Destination Bretagne Sud - Golfe du Morbihan, l'objet de la convention est de définir la participation financière de chaque EPCI.

Article 2 : Durée de la convention

La convention sera effective pour la période suivante : du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Si l'une des parties souhaite mettre fin à cette convention avant son terme prévu, elle devra justifier sa décision et prévenir les autres parties avec un préavis de 2 mois minimum.

Article 3 : Facturation des dépenses de la Destination Bretagne Sud - Golfe du Morbihan portées par Auray Quiberon Terre Atlantique en 2026

Le coût des actions 2026 portées par Auray Quiberon Terre Atlantique est estimée à **75 990 € TTC**. La répartition par EPCI est estimée de la façon suivante :

Dépenses 2026 - Portage AQTA		Répartition financière des projets par EPCI en 2026								
Objet	Montant du projet	Région	Lorient Agglo	GMVA	AQTA	ASB	QC	BBO	CCBI	TOTAL EPCI
Ingénierie et Pilotage de projet de la Destination Touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan (coût agent 2025)	64 860 €	31 938 €	12 653 €	10 442 €	5 344 €	1 658 €	1 413 €	1 106 €	307 €	**32 923 €**
Plateforme web Destination BSGM (maintenance)	1 304 €	0 €	501 €	414 €	212 €	66 €	56 €	44 €	12 €	**1 304 €**
Accompagnement de la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'AàP Agritourisme / vague 2	7 056 €	5 645 €	176 €	529 €	353 €	0 €	0 €	0 €	353 €	**1 411 €**
Etat des lieux des éco-compteurs	1 320 €	0€	330 €	330 €	330 €	0	330 €	0	0	**1 320 €**
Frais de bouche (buffet lors des réunions avec	950 €	0€	365 €	301 €	154 €	48 €	41 €	32 €	9 €	**950 €**
Animation séminaire (vélo, guide…)	500 €	0 €	192 €	159 €	81 €	25 €	21 €	17 €	5 €	**500 €**
TOTAL	**75 990 €**	**37 582 €**	**14 218 €**	**12 175 €**	**6 473 €**	**1 797 €**	**1 860 €**	**1 198 €**	**686 €**	**38 408 €**

Article 4 : Facturation des dépenses de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan portées par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération en 2026

Le coût des actions de l'année 2026 portées par GMVa est estimée à **153 191 € TTC**. La répartition par EPCI est estimée de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL44-DE

Dépenses 2026 - Portage GMVA		Répartition financière des projets par EPCI en 2026								
Objet	Montant du projet	Région	Lorient Agglo	GMVA	AQTA	ASB	QC	BBO	CCBI	TOTAL EPCI
Ingénierie et Pilotage de projet de la Destination Touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan (coût agent 2026)	49 127 €	31 938 €	6 606 €	5 452 €	2 790 €	866 €	738 €	577 €	160 €	**17 190 €**
Etude Aires de services	95 400 €	47 700 €	18 332 €	15 129 €	7 742 €	2 403 €	2 047 €	1 602 €	445 €	**47 700 €**
Frais d'hébergement annuel Lizmap	7 128 €	0 €	2 739 €	2 261 €	1 157 €	359 €	306 €	239 €	66 €	**7 128 €**
Conception des fiches-étapes pour le site France Vélo Tourisme	936 €	0 €	360 €	297 €	152 €	47 €	40 €	31 €	9 €	**936 €**
Frais de bouche	600 €	0 €	231 €	190 €	97 €	30 €	26 €	20 €	6 €	**600 €**
TOTAL	**153 191 €**	**79 638 €**	**28 269 €**	**23 329 €**	**11 939 €**	**3 705 €**	**3 156 €**	**2 470 €**	**686 €**	**73 554 €**

Article 5 : Modalités de versement

Les versements interviendront en une seule fois, à réception des titres de recettes émis par la Communauté d'agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Ces titres de recettes seront établis sur la base des dépenses réellement engagées et devront être accompagnés de l'état récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable assignataire.

Article 6 : Litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat et après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

Article 7 : Domiciliation

Les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs indiqués en tête des présentes.

Fait en 7 exemplaires originaux,

A Auray, le **Pour Auray Quiberon Terre Atlantique** *Philippe LE RAY, Président*	A Vannes, le **Pour Golfe du Morbihan Vannes - agglomération** *ROBO David, Président*

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL44-DE

DESTINATION BRETAGNE SUD
GOLFE DU MORBIHAN

A Questembert, le **Pour Questembert Communauté** *LE PENHUIZIC Patrice, Président*	A Muzillac, le **Pour Arc Sud Bretagne** *LE BORGNE Bruno, Président*
A Belle Ile en Mer, le **Pour la communauté de communes de Belle Ile en Mer** GROLLEMUND Thibault, *Président*	A Lorient, le **Pour Lorient Agglomération** LOHER Fabrice*, Président*
A Plouhinec, le **Pour Blavet Bellevue Océan Communauté** LE CHAT Sophie*, Présidente*	